

L'Adresse—M. Stanfield

L'hon. M. Stanfield: Mais il ne peut assumer ces responsabilités en gardant au pouvoir un gouvernement qui, non seulement n'a pas su répondre à cette tragédie humaine, mais, pis encore, n'a même pas vu cette tragédie. Le député de York-Sud (M. Lewis) doit reconnaître, j'en suis sûr, qu'il s'agit là d'une faiblesse fondamentale du gouvernement dont le discours du trône a fait état. L'objectif prioritaire du gouvernement, y dit-on, serait de résoudre le chômage, de contenir l'inflation et de renforcer l'économie—paroles qui rendent un son familier. En continuant de lire, seuls les crédules et les cyniques pourraient se convaincre que le gouvernement actuel possède la compétence ou l'imagination nécessaires pour traiter efficacement ce problème.

Des voix: Bravo.

L'hon. M. Stanfield: J'ai dit, il y a quelques mois, que notre objectif prioritaire est le plein emploi, entendant par là un taux de chômage de 4 p. 100 ou moins, et non celui de 7 p. 100 de l'époque, ni celui de plus de 6 p. 100 qui semble encore exister. Cela m'intéresserait d'entendre le premier ministre nous dire quel est son objectif en matière de chômage, ce que, il va de soi, on a évité soigneusement de mentionner dans le discours du Trône. Lorsque le gouvernement actuel a accédé au pouvoir, environ 375,000 Canadiens étaient en chômage, ce qui est plus que suffisant. Au cours de l'année dernière, le nombre des Canadiens en chômage a atteint une moyenne de quelque 560,000. Pendant la dernière campagne électorale, avant le dépouillement du scrutin, des porte-parole du gouvernement se préparaient à lancer une campagne de propagande destinée à convaincre les Canadiens que le niveau de chômage actuel était acceptable et qu'il suffisait de s'y habituer. Parmi les moyens de s'y habituer, monsieur l'Orateur, il fallait accepter que le contribuable porte la charge financière d'un tel niveau de chômage. Je soutiens que le taux de chômage est inacceptable, que le coût en est inacceptable, et que le gouvernement responsable du taux et du coût de ce chômage est également inacceptable.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: C'est seulement en réduisant le nombre des sans-travail que le gouvernement peut réduire suffisamment le coût du chômage. Le seul moyen par lequel le gouvernement peut y parvenir, c'est en situant ses priorités et ses objectifs, en présentant au pays une gamme de politique dans les domaines économique, fiscal et social afin d'atteindre les résultats que nous escomptons.

Ce bouquet de rhétorique que constitue le discours du trône ne renferme aucun programme cohérent qui soit de nature à rassurer cette Chambre ou à reconforter les chômeurs. Pourtant, les faits sautent aux yeux: le gouvernement tente de retarder son programme sur le chômage jusqu'au moment de l'exposé budgétaire. A mes amis du Nouveau parti démocratique et aux autres députés, je dis que, compte tenu de ses antécédents en matière de politique économique et de chômage, le gouvernement actuel ne mérite pas que, quiconque à la Chambre s'attende, dans quelques semaines, à un budget de quelque utilité pour la création d'emplois au Canada.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: C'est maintenant qu'il faut qu'on sache ce que le gouvernement entend faire au juste pour

[L'hon. M. Stanfield.]

réduire le chômage. Le gouvernement ne peut même pas, semble-t-il, prendre une décision sur une question aussi fondamentale que celle de savoir si la surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers au Canada doit être maintenue. Les travailleurs canadiens commencent l'année, leurs salaires et revenus encore grevés par la hausse des cotisations à verser au régime d'assurance-chômage, par la montée en spirale des prix et, autant qu'on puisse en juger à ce stade-ci, par l'augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers. Et tout ceci survient au moment où tant le contribuable ordinaire que le cultivateur, le petit homme d'affaires et le salarié doivent déchiffrer une formule de déclaration qu'ils ne comprennent pas et qui déroutent même les comptables agréés les plus chevronnés. Je doute que les membres du cabinet, le ministre du Revenu (M. Stanbury) compris, y entendent grand-chose. Il ne peut en résulter que confusion et chaos tant et aussi longtemps que le contribuable ne saura pas de façon claire et nette ce qu'il doit verser en impôts, et qu'aucune mesure importante ne sera prise pour au moins alléger son fardeau. Il a besoin de comprendre non seulement combien il devra verser au gouvernement mais aussi comment il doit remplir la formule qu'on a préparée à son intention.

Puis il y a les personnes âgées, c'est-à-dire celles qui sont à la retraite et incapables de travailler même si elles le voulaient; ces personnes ne subsistent que grâce aux prestations de sécurité de la vieillesse. Dans le discours du trône, il est dit que des lois à cet égard seront présentées sans tarder. Quelles lois? Et quand? Quelles sont les réalisations du gouvernement actuel dans ce domaine depuis les quelques deux dernières années? Et alors qui donc à la Chambre voudra accorder sa confiance au présent gouvernement, alors que par ailleurs il nous cache ses intentions au sujet des pensions de sécurité de la vieillesse?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: J'espère qu'il n'y aura pas trop d'interférences de ce côté-là, car nous venons à peine de commencer.

M. Crouse: Ce ne sont que des fanfarons qui ne passeront jamais aux actes.

L'hon. M. Stanfield: Toute société juste, tout peuple compatissant et tout parlement digne de l'être n'abandonneraient ni ne négligeraient ces gens. Le prix des aliments dans notre pays a augmenté l'année dernière de presque 10 p. 100 et celui du coût de la vie de plus de 5 p. 100. Ces mêmes personnes âgées font maintenant face aux rigueurs de l'hiver canadien. Selon moi, il incombe au Parlement d'établir quelles sont les intentions du gouvernement à ce sujet et dire les mesures qu'il est disposé à prendre.

• (1530)

Monsieur l'Orateur, les membres de mon parti se sont engagés auprès des personnes âgées du Canada. Il ne s'agissait pas d'un engagement à tenir dans l'avenir, à une date ultérieure. Ce n'était pas non plus une mesure à prendre après une longue analyse, une longue étude. Ce n'était pas quelque chose que nous devions reporter jusqu'après le 1^{er} avril. Cette mesure devait être inscrite en tête de l'ordre du jour du prochain Parlement du Canada; ce Parlement aurait dû être convoqué en décembre et cette mesure traitée en décembre.

Des voix: Bravo!